

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Règlement numéro <-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de réserver des cases de stationnement pour une halte urbaine pour certains véhicules récréatifs au stationnement de la Tannerie et de prolonger les heures permises pour l'opération des pistes de course automobile pour un événement à l'été 2024**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 mai 2024;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 6 mai 2024, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement général numéro 0047-2007 est modifié en remplaçant l'article 268.1 intitulé « Projet pilote d'halte urbaine pour véhicules récréatifs » de la façon suivante :  
  
« **268.1. Halte urbaine pour véhicules récréatifs**  
  
Par exception aux règles du présent titre XIII intitulé « Roulottes et remorques », il est permis, entre le 21 juin et le deuxième lundi d'octobre de chaque année, aux trois (3) emplacements de stationnement identifiés à cette fin, équivalant à six (6) cases de stationnement dans le stationnement de la Tannerie, de stationner son véhicule récréatif pour une nuitée. Seuls les véhicules récréatifs d'une longueur maximale de 21 pieds sont autorisés et l'utilisation d'un barbecue extérieur durant cette halte est strictement interdite. »
3. Le règlement général numéro 0047-2007 est modifié à l'article 431 intitulé « Dispositions transitoires » en remplaçant cet article de la façon suivante :  
  
« Malgré l'article 185 du présent règlement, les heures permises pour l'opération des pistes de course automobile sont limitées de 10 heures à 23 heures le mardi 30 juillet 2024 ou en cas de pluie, de 10 heures à 23 heures le jeudi 1<sup>er</sup> août 2024. »
4. Le règlement général numéro 0047-2007 n'est pas autrement modifié.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe